



**Atelier des lois : Aller vers la gratuité de la cantine scolaire**

**Animé par Gabriel Amard et Morgane Guillas en présence de Melouka Hadj-Mimoune**

**Juristes : Sirine Béchouel, Vivien Rebière, Tammouz Al-Douri**

**Proposition de Loi sur la gratuité de la cantine scolaire élaborée à Villeurbanne le 03 juin 2022 à l'invitation du groupe d'action "Union populaire Villeurbanne"**

## **Loi de mise en œuvre de l'obligation de rénovation des logements passoires thermiques**

### **Exposé des motifs**

Les habitants sont fatigués de subir la précarité énergétique. Le souhait de reprendre le contrôle de la situation est unanime. La précarité énergétique, c'est grelotter en hiver parce qu'on n'a pas les moyens de se chauffer, c'est avoir trop chaud en été. C'est payer les charges locatives ou de copropriété alors que les résidents ne bénéficient pas du chauffage payé. C'est subir l'humidité dans les logements. C'est le payer dans son corps par une santé abîmée.

Pourtant, le droit au logement est un droit fondamental pour tous. La précarité énergétique menace l'effectivité de ce droit en faisant supporter un double coût aux citoyens. Un coût financier et un coût sanitaire. Les citoyens ont également peu voire pas de choix sur l'énergie employée pour se chauffer. Nombre de propriétaires n'ayant eu le choix que d'acheter, manquent de ressources pour assurer la rénovation. Copropriétaires et locataires, en particulier au sein de logements sociaux, vivent souvent des situations extrêmement compliquées.

La solidarité nationale rend obligatoire l'existence d'aides à la rénovation thermique. Mais lorsque ces aides existent, elles sont insuffisantes à la rénovation des logements dits passoires thermiques même lorsque les propriétaires sont volontaires. Le coût de la rénovation est tellement important qu'il requiert des co-financements nombreux. Or ceux-ci ne sont pas toujours adéquats : la démolition est bien mieux financée que la réhabilitation des logements par l'Agence nationale de la rénovation urbaine.

Les textes législatifs et réglementaires ne manquent pourtant pas : Loi énergie-climat de 2019, loi Climat et Résilience de 2021, décret sur les critères de performance énergétique de 2022 etc. Cependant, les contrôles sur les dispositifs sont insuffisants. Sans assurance d'un financement, aucun texte ne sera efficace. De plus, alors que l'inflation et la guerre en Ukraine augmentent les coûts de l'énergie, il est indispensable que la rénovation thermique améliore le pouvoir d'achat des résidents, alors qu'aujourd'hui les économies d'énergie réalisées ne compensent pas l'ensemble des dépenses nécessaires pour la réhabilitation des logements.

L'enjeu écologique de la rénovation thermique est essentiel : à la fois pour assurer la durabilité des rénovations et pour utiliser des matériaux bio-sourcés durables, recyclables qui ne nuisent pas à la santé des ouvriers et des habitants. Par ailleurs, le dérèglement climatique souligne que la précarité énergétique n'est pas uniquement un enjeu hivernal : lors des canicules, les résidents souffrent aussi de la chaleur.

La lutte contre la précarité énergétique implique la mise en œuvre de règles et de mécanismes de contrôle stricts par la puissance publique. Il est indispensable de clarifier les compétences des différents acteurs (Etat, agence, propriétaires, bailleurs), de planifier la rénovation thermique par un calendrier prévisionnel et à partir d'une cartographie exhaustive de l'état actuel des bâtiments.

Cette proposition de loi élaborée à Villeurbanne dans un processus de réflexion populaire, vise à organiser la rénovation thermique des bâtiments pour mettre fin aux logements dits "*passoires thermiques*". Elle servira de base aux réformes menées par le futur gouvernement partagé des forces de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale en matière de rénovation des logements.

Cette présente loi élaborée grâce à un processus de réflexion populaire à Villeurbanne a pour objectif la mise en œuvre de la gratuité des cantines scolaires dans le cadre d'un gouvernement partagé par les forces de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale.

## **Titre 1. Principes généraux**

Article 1 : Aucune rénovation des logements ne conduit à une augmentation de loyer pour les locataires.

## **Titre 2. Organisation et compétences afférentes à la rénovation énergétique des logements**

### ***Chapitre 1 : Les acteurs***

Article 2: Le ministère du logement est garant de la liste des immeubles devant faire l'objet d'une rénovation énergétique.

Article 3: Une instance indépendante est chargée de l'application et du contrôle de l'effectivité de la rénovation énergétique des bâtiments.

### ***Chapitre 2 : Rendre la rénovation thermique plus efficace***

Article 4 : Un contrôle thermique des logements anciens est obligatoire tous les dix ans. La signature d'un bail entre un propriétaire et un locataire est précédée de la réalisation d'un contrôle technique énergétique du logement.

Article 5 : Au 1er janvier 2030, les logements autorisés à la location sont les logements des classes A,B,C,D. La détermination des classes de logements est réalisée par une instance indépendante.

Article 6: La rénovation énergétique des logements est réalisée avec des matériaux biosourcés. La liste des matériaux est précisée par décret en Conseil d'Etat.

Article 7: A compter du 1er janvier 2030, en cas de résidence ou de bail conclu pour un logement n'ayant pas fait l'objet d'une rénovation énergétique dans les conditions fixées aux articles 4 à 6 du présent titre, le propriétaire réduit le montant du loyer de 50%.

### **Titre 3: Financement de la rénovation énergétique**

Article 8: La rénovation énergétique des logements est financée intégralement par l'Etat par le biais de subventions sous conditions de ressources aux propriétaires privés *et aux bailleurs*.

Article 9 : Chaque financement d'opération de réhabilitation fait l'objet d'une hypothèque du même montant inscrite sur les immeubles des propriétaires privés en ayant bénéficié.

Article 10: Une filière de formation professionnelle de la rénovation est créée par les autorités compétentes. Les formations de cette filière feront l'objet d'une labellisation.

#### **Pour aller plus loin:**

Consulter le texte sur: <https://colibris-wiki.org/elusinsoumisetcitoyens/?ADL>

Amender le texte directement à l'adresse: [wiki.elusinsoumisetcitoyens@gmail.com](mailto:wiki.elusinsoumisetcitoyens@gmail.com)